



sequestre de la totalité de la somme de vente d'une maison en indivisi

Par **renaultd35tracteur**, le **24/01/2020 à 19:54**

Le 22 janvier 2020, à TROYES chez MAÎTRE SASSARD, lors de la signature de la vente de notre maison secondaire. Le notaire dans un flot de paroles annonce à oui "le séquestre", nous en parlerons après, les signatures apposées. Mais un fois tout fini et le dossier remballé, il se lève et déclare je n'ai plus le temps car j'ai un client dans 5 minutes.

Il sourit à la partie adverse, et lui annonce bon c'est au chaud et sa rapporte 0,75%.

puis il nous fait sortir.

je n'ai pas signé d'autorisation de séquestre, j'ignore les prétentions de la partie adverse. Comment sortir de ce problème. Je pense retourner chez ce notaire pour savoir, et lui demander d'établir un protocole de règlement pour faire aboutir le problème.

Les sommes en jeu, tout l'argent vient de moi soit 80000,00euros par donation, Le reste à partager est de 36050 euros, divisé par deux donc 18025 euros chacun. Comment faire pour récupérer mon argent d'abord, merci pour la réponse